

Droits d'auteurs et Droits voisins

L'atelier d'une journée, ou deux demi-journées, consacré aux Droits d'auteur et aux Droits voisins s'adresse aux auteurs, compositeurs, interprètes et réalisateurs, leur offrant une exploration approfondie de leurs droits en France et à l'échelle internationale, tout en démystifiant les aspects complexes de ce domaine.

Ce programme complet comprend les éléments suivants :

1. Principes Génériques et Historiques : Les participants auront l'opportunité de plonger dans l'histoire et les principes fondamentaux du droit d'auteur, en comprenant comment cette discipline a évolué au fil du temps.
2. La Protection de l'Œuvre : Cette section se concentre sur la manière de protéger ses créations artistiques, en expliquant les procédures de dépôt et de conservation des droits.
3. Le Statut : Les participants apprendront comment leur statut personnel influe sur leurs droits, notamment en tant qu'auteur, compositeur, interprète ou réalisateur.
4. Le Contrat : Les contrats jouent un rôle clé dans le domaine des droits d'auteur. Cette section explique les aspects juridiques des contrats artistiques et de cession de droits.
5. La Facturation et le Paiement : Les méthodes de facturation et de paiement des droits d'auteur sont explorées, y compris les bonnes pratiques de gestion financière.
6. Les Déclarations : Les obligations de déclaration des droits sont expliquées en détail, avec des conseils pratiques sur les déclarations à effectuer.
7. Les Droits Sociaux : Les participants découvriront comment les droits d'auteur et les droits voisins s'entrelacent avec les droits sociaux, notamment la sécurité sociale et les cotisations.
8. Le Cadre International : L'atelier abordera également les aspects internationaux des droits d'auteur, mettant en lumière la manière dont les droits sont gérés à l'échelle mondiale.
9. L'Assistance Individuelle : Les participants bénéficieront d'une assistance individuelle pour répondre à leurs questions spécifiques et examiner leurs cas personnels.

À la fin de cet atelier de six heures, une session de questions/réponses permettra aux participants de discuter de leurs cas personnels et de clarifier tout point en suspens. Cette formation vise à armer les créateurs d'œuvres artistiques avec les connaissances et les compétences nécessaires pour protéger leurs droits, gérer leur carrière de manière éclairée et maximiser leur potentiel artistique.

BESOINS MATÉRIEL : pour le formateur : pour le formateur : Wifi, video-projecteur, tableau, micro, écran. Pour les participants : de quoi prendre des notes.

Tables et chaises.

PUBLIC : de 12 à 30 participants.

PRÉ-REQUIS : être un artiste établi et/ou en voie de professionnalisation.

TARIF : Sur devis

**DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS**



**Avec Eve
MARTINETTO**